

CONSEIL MUNICIPAL du 05 AVRIL 2013

Délib.13.04.001

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE CHASSE « LA VERNETIERE » - ANNEE 2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'allouer à l'Association de Chasse « La Vernétière » une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2013.

Cette subvention sera inscrite au compte 6574 du Budget Général 2013 de la Commune.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.002

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LE VERNET - ANNEE 2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'allouer à l'Association Sportive et Culturelle de Le Vernet une subvention d'un montant de 700 € pour l'année 2013.

Cette subvention sera inscrite au compte 6574 du Budget Général 2013 de la Commune.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.003

OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les taux des 3 taxes directes communales auxquelles s'ajoute la fraction du taux départemental de la taxe d'habitation et la D.F.C. (Cotisation Foncière des Entreprises), savoir :

	Taux 2012	Taux 2013
* TAXE D'HABITATION	12,44 %	12,44 %
* TAXE FONCIERE DU BATI	8,90 %	8,90 %
* TAXE FONCIERE DU NON BATI	38,10 %	38,10 %
* CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	21,00 %	21,00 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.05.004

OBJET : BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2013 du Budget Général.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2013 du Budget Général qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	493 508.08 €
Dont virement à la section d'investissement	122 581.27 €
RECETTES :	493 508.08 €
Dont excédent antérieur reporté	113 643.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	1 500 744.73 €
Dont déficit antérieur reporté	10 993.08 €
RECETTES :	1 500 744.73 €
Dont virement de la section de fonctionnement	122 581.27 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.005

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2013 du Budget Général.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2013 du Budget Eau et Assainissement qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	87 465.51 €
RECETTES :	87 465.51 €
Dont reprise de l'excédent reporté	13 625.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	85 027.14 €
RECETTES :	85 027.14 €
Dont reprise de l'excédent reporté	24 676.78 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.006

OBJET : TARIFS DE PRISE EN CHARGE DES BOVINS AU PATURAGE DE LA GRANDE MONTAGNE POUR L'ESTIVE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge pour l'estive 2013 :
 - * les génisses et vaches âgées de 6 mois et plus à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 300 têtes au prix unitaire de 88,00 €
 - * les veaux âgés de moins de 6 mois à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 60 têtes au prix unitaire de 25,00 €
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.007

OBJET : GARDIENNAGE DU PATURAGE COMMUNAL DE LA GRANDE MONTAGNE POUR L'ESTIVE 2013 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE –

En l'absence de Mr Jean – Marie MICHEL, qui s'est retiré de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de Mr Jean – Marie MICHEL, de procéder au gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne pour la saison d'estive 2013 dans le cadre d'une convention de service pour le prix forfaitaire de 4.000 €
- **INVITE** Monsieur le Maire à signer cette convention en exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.008

OBJET : GARDIENNAGE DU PATURAGE COMMUNAL DE MONTAGNE DE L'HUBAC POUR L'ESTIVE 2013 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE –

En l'absence de Mr Jean –Christophe LOMBARD, qui s'est retiré de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de Mr Jean –Christophe LOMBARD, de procéder au gardiennage des ovins du pâturage communal de la Montagne de l'Hubac pour la saison d'estive 2013 dans le cadre d'une convention de service pour le prix forfaitaire de 3.600 €
- **INVITE** Monsieur le Maire à signer cette convention en exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.009

OBJET : TARIFS DE PRISE EN CHARGE DES OVINS AU PATURAGE
DE LA MONTAGNE DE L'HUBAC POUR L'ESTIVE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge au pâturage communal de l'Hubac, pour l'estive 2013, 600 ovins au prix unitaire de 10,50 €
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.010

OBJET: VENTE DE L'HERBAGE DES PARCELLES COMMUNALES
SITUEES SUR LA COMMUNE DE PRADS POUR L'ESTIVE 2013 -

En l'absence de Mr Jean – Christophe LOMBARD qui s'est retiré de la séance,

Le Conseil Municipal décide de vendre à Mr Jean – Christophe LOMBARD, éleveur d'ovins à LE VERNET, pour l'estive 2013, au prix de 200 €, l'herbage des parcours suivants de MARIAUD, dont la Commune de LE VERNET est propriétaire sur la Commune de PRADS, ancienne Commune de MARIAUD sur les parcelles suivantes :

SECTION 114 A N° 197	PIED FOURCHA	0 HA 05
SECTION 114 A N° 208	"	0 HA 06
SECTION 114 A N° 209	"	0 HA 09
SECTION 114 A N° 220	"	0 HA 13
SECTION 114 A N° 233	PLANESTION	1 HA 07
SECTION 114 A N° 256	LA LAUZIERE	0 HA 12
SECTION 114 A N° 257	"	0 HA 74
SECTION 114 A N° 350	LE BAUX	3 HA 71
SECTION 114 B N° 352	LE BAUX	0 HA 99
SECTION 114 B N° 5	LE VILLAGE	0 HA 06
SECTION 114 B N° 42	NITRE	0 HA 23
SECTION 114 B N° 44	NITRE	0 HA 63
SECTION 114 B N° 52	NITRE	0 HA 06
SECTION 114 C N° 15	LE DEFENDS	9 HA 99
SECTION 114 C N° 16	LE DEFENDS	6 HA 32
SECTION 114 C N° 17	LE DEFENDS	15 HA 18
SECTION 114 C N° 37	LE SUEIL	1 HA 12
SECTION 114 C N° 49	LE SUEIL	0 HA 39
SECTION 114 C N° 53	LE SUEIL	3 HA 32
SECTION 114 C N° 59	LE SUEIL	0 HA 68
		<hr/>
		44 HA 94

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.011

OBJET : MISE A LA DISPOSITION DE LA COMMUNE DE L'ALPAGE DE BELAU
POUR L'ESTIVE 2013 –

Monsieur le Maire expose que la Commune prenant en estive le troupeau ovin sur l'alpage de l' Hubac mais aussi en fin d'estive sur l'alpage de Bélau, qui est la propriété de Mr Firmin Maurice LOMBARD, il convient de rémunérer celui-ci pour la mise à disposition de cet alpage pour l'estive 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de Mr Firmin Maurice LOMBARD de mettre à la disposition de la Commune l'alpage de Bélau de 25 ha environ pour la période du 15 août au 1^{er} octobre 2013 au prix de 6 €/ha soit 150 €
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.012

OBJET : TARIFS DU TENNIS MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire en 2013 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée du tennis municipal
- **FIXE** la redevance d'occupation du court de tennis pour l'année 2013, de la manière suivante, à compter du 1^{er} juin 2013 :
 - * Heure d'ouverture du court de tennis (2 à 4 joueurs) : 5 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire et les régisseurs de la régie de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.013

OBJET : TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire en 2013 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le droit d'accès à la piscine pour l'été 2013, pendant ses jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi 1 juillet 2013 au samedi 24 août 2013 inclus.

TARIFS VALABLES POUR UNE JOURNEE :

* ADULTES : 2 €

* ENFANTS : 1 € jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur
1 € 50 centimes de 8 à 15 ans inclus

* GROUPES : 70 €/2 h le matin jusqu'à 70 personnes outre l'encadrement (sur réservation)

- **CHARGE** Monsieur le Maire et les régisseurs de la régie de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.014

OBJET : INSTAURATION D'UNE CARTE SPORT – PASS 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire, pour l'année 2013, la carte Sport – Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits de location du court de tennis municipal et d'accès à la piscine municipale pour l'année 2013 :

* ENFANTS (-18 ans), ETUDIANTS (jusqu'à 27 ans), DEMANDEURS D'EMPLOI et PERSONNES
AGEES DE PLUS DE 65 ANS : 20 €

* FAMILLES NOMBREUSES : Gratuité de la carte Sport – Pass, pour les frères et sœurs mineurs
d'une famille, à partir de la 3^e carte Sport – Pass enfant

* AUTRES USAGERS : 30 €

La carte Sport - Pass sera délivrée auprès du Secrétariat de Mairie contre remise du paiement de la redevance forfaitaire.

- **CHARGE** Monsieur le Maire et les régisseurs de la régie de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.015

OBJET : BUDGET GENERAL :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Administratif 2012 du Budget Général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mr François BALIQUE, Maire n'ayant pas pris part, a voté :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2012 du Budget Général comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 534 613.76 €

RECETTES : 286 597.41 €

Résultat de l'exercice : Déficit - 248 016.35 €

Excédent 2011 + 237 023.27 €

Résultat de fin d'exercice Déficit - 10 993.08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 319 786.73 €

RECETTES : 372 238.87 €

Résultat de l'exercice : Excédent = + 52 452.14 €

Résultat cumulé excédent = +124 634.24 €

- **DECIDE** de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de **122 581.27 €** pour l'affecter à l'investissement,

-**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement pour la somme de **113 643.16 €**.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.016

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012
AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Administratif 2012 au budget Eau et Assainissement,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mr François BALIQUE, Maire n'ayant pas pris part, a voté :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2012 du Budget Eau et Assainissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 225 103.93 €
RECETTES : 160 116.65 €
RESULTAT : DEFICIT de l'exercice = - **64 987.28 €**
RESULTAT DE CLOTURE = + 24 676.78 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 64 121.69 €
RECETTES : 64 332.48 €
RESULTAT : EXCEDENT de l'exercice = **+ 210.79 €**
RESULTAT DE CLOTURE = +13 625.81 €

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **13.625.81 €** au compte 002 et l'excédent d'investissement de **24 676.78 € au compte 001** du budget 2013.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.017

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING LOU PASSAVOUS
DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis portant sur la création du parking public Lou Passavous établi par l'entreprise de Travaux Publics GUERY Régis à Thoard le 8 mars 2013 pour un montant de travaux de 5 200 € HT.

-**ADOpte** le plan de financement suivant de cette opération :

* Coût H.T	5 200 €
* Subvention Amendes de Police 50%	2 600 €
* Autofinancement 50%	2 600 €
* Total	5 200 €

- **SOLLICITE** la subvention ci-dessus de 2 600 € au titre des amendes de police.

-**SOLLICITE** l'autorisation de procéder à l'exécution des travaux avant la décision accordant la subvention allouée.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière ci-dessus auprès du Conseil Général 04 et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.018

OBJET : RECONDUCTION DE LA MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV ET DU LOCAL COMMERCIAL A USAGE DE BISTROT-SNACK, DE VENTE DE PRODUITS DE PAYS ET D'EPICERIE SITUE DANS LA RESIDENCE AUZET -

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la mise à la disposition de Mme Marie MATERSPACHER épouse DI BENEDETTO, de la licence IV, le local situé au rez-de-chaussée de la copropriété Résidence Auzet à usage de bistrot - snack, de vente de produits de pays et d'épicerie pour une durée de 11 mois, ainsi que la terrasse, du 1^{er} juin 2013 au 30 avril 2014 avec l'obligation d'ouverture au public de cet établissement au minimum tous les jours du 15 juin 2013 au 30 septembre 2013, et d'assurer pendant cette période, la gestion du tennis municipal et moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation de 800 €, payable en 4 termes 200 € le 1^{er} juillet 2013, 200 € le 1^{er} août 2013, 200 € le 1^{er} septembre 2013 et 200 € le 1^{er} octobre 2013 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.